

C.C.A.S. DE SAINT CLÉMENT DES LEVÉES

Réunion du 08 Mars 2021

Étaient présents : Monsieur NIVELLE Laurent, Madame SAULEAU Cécile, Madame ROULLEAU Nadège, Madame DESBOIS Delphine, Madame ROY Linda, Monsieur PIDOU Michel, Madame MANDOTE Françoise, Madame MIGNONNEAU Bernadette, Madame ECHARDOUR Sylvaine, Madame LAUMONIER Joséphine

Était absente excusée : Madame FOUQUET Martine donne pouvoir à Madame ECHARDOUR Sylvaine,

Les membres du CCAS approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 Septembre 2020.

Approbation du compte de gestion

Monsieur NIVELLE présente les comptes du CCAS. Les membres du CCAS adoptent à l'unanimité le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2020 avec les montants suivants :

7 020,00 euros de recettes
3 715,93 euros de dépenses

Approbation du Compte Administratif

Monsieur NIVELLE étant sorti, Madame SAULEAU Cécile expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020. Les membres du CCAS adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020 avec les montants suivants :

7 020,00 euros de recettes
3 715,93 euros de dépenses

Affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement de 3 304,07 euros est reporté au compte 002 – excédent antérieur reporté – du budget 2021.

Vote du budget

Le budget primitif devant être voté avant le 15 avril 2021, celui-ci a été adopté pour :

Section d'investissement : 0 euros
Section de fonctionnement : 6 450 euros

Vote des Subventions

Les membres du CCAS acceptent de verser les subventions suivantes sous réserve de demande des associations :

- L'ADMR la somme de 554,00 euros
- La COORDINATION AUTONOMIE la somme de 35,00 euros

Questions diverses

Demande d'aide : Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que la demande d'aide formulée par l'assistante sociale en 2020 pour le paiement d'une facture d'électricité n'a pas aboutie.

Banque Alimentaire : Madame MIGNONNEAU Bernadette expose à l'assemblée que la banque alimentaire est composée de 26 bénévoles. La distribution se fait tous les 15 jours à compter du 25 Mars jusqu'en Novembre. Une charte est donnée à chaque bénéficiaire de la banque alimentaire. Le prix s'élève à 1 € par passage. L'un des critères pour bénéficiaire de la banque alimentaire est que le reste à vivre s'élève à 10 € par personne et par jour. Les critères des restos du cœur sont différents de la banque alimentaire. Les Restos du cœur ont lieu toutes les semaines lorsque la banque alimentaire ne fonctionne pas.

Colis 2020 : Le repas des aînés n'ayant pas eu lieu en 2020, il avait été décidé d'offrir un panier à ceux qui en ferait la demande. Une centaine de colis a été distribuée. Les bénéficiaires ont été heureux et ont remerciés les membres du CCAS et de la Commune de penser à eux durant cette crise sanitaire. A l'intérieur du colis un bon coiffure y avait été inséré. La coiffeuse de ST CLÉMENT DES LEVÉES remercie le CCAS pour le geste afin de surmonter cette crise. Un certain nombre de bons ont été utilisés.